



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n°2017-005

VALORISATION DES EAUX USEES
TRAITEES EN SORTIE DE STATION
D'EPURATION « REUSE »

EXPERTISE CIRAD

APPROBATION
DU PLAN DE FINANCEMENT

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 30 janvier 2017 et affichée
le 30 janvier 2017.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 14 FEV 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 FEVRIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi
7 février, le Conseil municipal du Port s'est réuni à
la Mairie, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : M. Sergio Erapa.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine
Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye
5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint,
Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-
Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata
10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint,
M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona,
Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux,
Mme Karine Infante, M. Brandon Incana,
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec,
M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte,
Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe (par Mme Paulette Lacaptia
1^{ère} adjointe), M. Faustin Galaor (par Mme Danila
Bègue), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-
Hubert M'Simbona), Mme Catherine Gossard (par
M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint), Mme Dorisca
Tiburce (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Anne-
Laure Boyer (par Mme Karine Infante),
Mme Mikaëla Latra (par Mme Annick Le Toullec
8^{ème} adjointe).

Arrivé (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme
Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe, M. Hary Auber,
Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Firose
Gador.

REÇU LE

14 FEV. 2017

SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL

**VALORISATION DES EAUX USEES TRAITEES EN SORTIE DE STATION
D'EPURATION « REUSE » - EXPERTISE CIRAD
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle du 26 avril 2016 relative à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts,

Vu le programme d'intervention 2016-2021 de l'Office de l'Eau, au titre de l'Objectif 4 « Lutter contre les pollutions » et notamment la fiche action 4.8 « Recherche de procédés innovants pour le traitement des eaux usées et résidus connexes »,

Vu la délibération 2016/46 prise par le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau réuni le 30 novembre 2016,

Vu la délibération n°2016-152 du Conseil municipal en date du 29 septembre relative au plan de financement de la valorisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration,

Vu la convention en date du 7 septembre 2016 missionnant la CIRAD pour la réalisation de l'expertise,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement - Travaux - Environnement » réunie le 26 janvier 2017,

Vu le rapport présenté en séance du 7 février 2017 relatif à l'approbation du plan de financement de la valorisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration,

Après discussion et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement définitif de la mission de prestations intellectuelles :

	Montant H.T.	Part
Subvention Office de l'Eau	11 952 €	20%
Commune du Port	47 808 €	80%
Total	59 760 €	100%

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**




Olivier HOARAU

VALORISATION DES EAUX USEES TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION « REUSE » - EXPERTISE CIRAD

PLAN DE FINANCEMENT

Le présent rapport concerne l'approbation du plan de financement de la mission d'expertise du CIRAD relative au projet de valorisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration (programme REUSE).

L'instruction réglementaire du dossier de demande d'autorisation a subi un arrêt de plusieurs mois du fait de la problématique de la présence de plomb des sols de la commune.

La publication de l'instruction ministérielle du 26 avril 2016 a rendu possible l'étude de dérogation pour l'irrigation, avec des eaux usées traitées, de sols présentant des teneurs supérieures aux seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998, y compris lorsque ces teneurs élevées sont d'origine anthropique. Lors de la réunion du 10 juin 2016 en présence de la DEAL, de l'ARS, du bureau d'études BRL, des services la mairie de Le Port, et du CIRAD, il a été décidé de mener un ensemble d'expérimentations complémentaires pour étudier la mobilité et la phytodisponibilité du plomb dans les sols des espaces verts de la commune.

La Ville, par voie de convention en date du 07 septembre 2016 et pour un montant de **59 760€ HT**, a missionné le CIRAD pour la réalisation de cette expertise, décomposée en 2 phases :

- phase 1 : mise en œuvre des méthodes d'extraction du guide ADEME de 2005 ;
- phase 2 : mise en œuvre du test RHIZOTEST sur les cultures habituelles des espaces verts de la commune.

Le nouveau programme d'intervention 2016-2021 de l'Office de l'Eau était susceptible de soutenir financièrement ce projet à hauteur de 15% au titre de l'objectif 4 « Lutter contre les pollutions », fiche action 4.8 « Recherche de procédés innovants pour le traitement des eaux usées et résidus connexes ».

Aussi, et par délibération en date du 29 septembre 2016, le conseil municipal avait approuvé le plan prévisionnel de financement de cette étude qui était le suivant :

	Montant HT	Part
Subvention Office de l'Eau	8 964€	15%
Autofinancement Ville	50 796€	85%
Total	59 760€	100%

Cependant, par courrier en date du 05 décembre 2016, l'Office de l'Eau a informé la Ville de l'octroi d'une subvention de 11 952€ (soit 20%).

Il convient d'ajuster le plan de financement définitif comme suit :

	Montant HT	Part
Subvention Office de l'Eau	11 952 €	20%
Autofinancement Ville	47 808 €	80%
Total	59 760 €	100%

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement définitif de l'étude,
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction Générale des Services Techniques- Service Eau Assainissement

